

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT SIX**  
**Le 22 janvier 2026 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 15 janvier 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette (arrivée à 19h10), M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAYE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 39 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, Mme CALJSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme CALUSSEN Marie-Christine à M. FAYOLLE Jean

Election d'un secrétaire de séance : M. JARSAILLON Philippe (Rouilly sous Charlieu)

N°2026/N°014

## **OBJET : EAU POTABLE – DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE L’USINE DE PRODUCTION D’EAU POTABLE SECTEUR SIADEP**

Monsieur le Président, informe le conseil communautaire qu'une étude de faisabilité pour la rénovation de l'usine de traitement d'eau potable de Briennon a été effectuée afin de faire face à la dégradation progressive de la qualité des eaux brutes (nitrates, pesticides) et à la vétusté des ouvrages existants. Les analyses montrent une eau globalement conforme mais avec des dépassements ponctuels en nitrates et en métolachlore-ESA, rendant nécessaire une filière de traitement plus performante. Le diagnostic du génie civil révèle de graves désordres structurels (fissures, corrosion des armatures, présence d'amiante), ce qui conduit à préconiser la démolition du bâtiment existant plutôt que sa réhabilitation.

L'usine, construite en 1951, traite l'eau issue principalement de la nappe alluviale de la Loire.

La capacité future de la station est fixée à 1 800 m<sup>3</sup>/j afin d'anticiper l'augmentation des besoins et l'évolution des prélèvements autorisés. Le site est cependant fortement contraint par des enjeux d'urbanisme, de protection des captages, de risques d'inondation, de patrimoine naturel (Natura 2000) et de monuments historiques.

La solution retenue permet de garantir la continuité du service, d'améliorer la qualité de l'eau distribuée et de sécuriser durablement l'alimentation en eau potable du territoire.

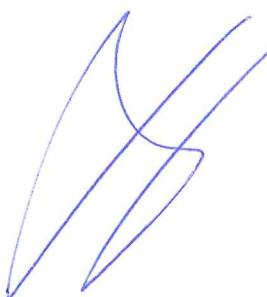
Estimation des dépenses à ce jour :

DEPENSES	
ETUDES PREALABLES	22137,50 €
MAITRISE D'OEUVRE	135 970 €
TRAVAUX	5 500 000 €
CONTROLES TECHNIQUES	4 960 + 8 690 + 880 €
AUTRES	5 440 €
TOTAL	5 678 077,50 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise M. le Président à déposer les dossiers de financement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat, et du Département,
- dit que projet est inscrit au budget eau potable 2026 et qu'il fera l'objet d'une autorisation de programme pluriannuelle.

Le Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Pouilly sous Charlieu  
M Philippe JARSAILLON



Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260122-DELIB2026-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2026

Publication : 29/01/2026